



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
800 Burrard Street, Room 219  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9  
Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Laundry Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 01550-180085/A	<b>Date</b> 2017-07-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 01550-180085	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VAN-799-8121	
<b>File No. - N° de dossier</b> VAN-7-40089 (799)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-08-14</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Daylight Saving Time PDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dunsmore, Adrienne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> van799
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (604) 351-7735 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD SURDC 4200 Highway 97, PO Box 5000 SUMMERLAND British Columbia VOH 1Z0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
219 - 800 Burrard Street  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TITRE : SERVICES DE BUANDERIE.....</b>	<b>2</b>
<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
1.4 CONTENU CANADIEN .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	10
6.7 PAIEMENT .....	10
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.10 LOIS APPLICABLES .....	12
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
<b>ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE « C » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>NOTE TO BIDDERS.....</b>	<b>20</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## TITRE : SERVICES DE BUANDERIE

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Énoncé des travaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin d'un entrepreneur pouvant fournir, nettoyer et réparer des sarraus, des combinaisons, d'uniformes et de carpettes pour ses bureaux à Summerland (Colombie-Britannique). L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin n'est pas assujéti aux dispositions d'accords commerciaux.

#### 1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause [A3050T](#).

### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Supprimer : 60 jours  
Insérer : \_\_\_\_ jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

**En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

## 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change.

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées
- b. Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe « A » - Besoin.

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### 4.1.2.1 Évaluation du prix – soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

La soumission financière comprend les prix indiqués à l'annexe « B » – Base de paiement. Veuillez noter que les prix de soumission ne feront pas l'objet de rajustements futurs (tels que l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation ou du salaire minimum). Il incombe entièrement au soumissionnaire d'envisager l'augmentation éventuelle des coûts des frais généraux, des matériaux, de la main-d'œuvre, etc.

Le soumissionnaire a la possibilité de donner des prix différents pour chaque année du contrat et chaque année d'option. Par conséquent, le prix indiqué par le soumissionnaire doit comprendre toutes les augmentations projetées.

Aux fins d'évaluation, le prix soumissionné total (Tableau B.1, annexe « B » - Base de paiement) à l'aide des tableaux de prix remplis par les soumissionnaires sera calculée comme suit :

Le prix total partiel cité pour l'article 1.1 de l'annexe B;  
plus le prix total partiel cité pour l'article 1.2 de l'annexe B;

---

plus le prix total partiel cité pour l'article 1.3 de l'annexe B;  
plus le prix total cité pour l'article 2.1 de l'annexe B;  
plus le prix total cité pour l'article 3.1 de l'annexe;

ce qui donne le prix soumissionné total.

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.2.3.1 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause [A3050T](#).

#### **5.2.3.1.1.**

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010C](#) (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est du 1 septembre 2017, au 31 août 2020 inclusivement.

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires de une (1) année chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Adrienne Dunsmore  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Approvisionnement Vancouver  
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 800, rue Burrard, pièce 219, Vancouver, C-B, V6Z 0B9  
Téléphone : 604-351-7735  
Télécopieur : 604-775-7526  
Courriel : [adrienne.dunsmore@pwgsc.gc.ca](mailto:adrienne.dunsmore@pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.2 Représentant de l'entrepreneur**

*(À remplir par le soumissionnaire)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Autre nom/titre: \_\_\_\_\_  
Téléphone/courriel \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Personne-ressource pour la comptabilité/facturation : \_\_\_\_\_

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Paiement

### 6.7.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans le contrat selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou

- c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,  
selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 6.7.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

### 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA [A3060C](#) (2008-05-12) – Attestation du contenu canadien s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2016-04-04) Services - complexité moyenne;
- c) Annexe « A » - Énoncé des travaux;
- d) Annexe « B » - Base de Paiement;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*).

## ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1. Besoin

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin d'un entrepreneur pouvant fournir, nettoyer et réparer des sarraus, des combinaisons, d'uniformes et de carpettes pour ses bureaux à Summerland (Colombie-Britannique). Aucune autorisation de sécurité n'est requise (LVERS). Le ramassage et la livraison doivent se faire sous escorte.

L'entrepreneur doit avoir les articles suivants en stock et respecter les spécifications suivantes :

### 2. Portée des travaux

- 2.1 Les sarraus doivent faire l'objet d'un nettoyage à sec professionnel
- 2.2 Les combinaisons doivent être lavées, séchées, pressées et fournies sur des cintres
- 2.3 Les carpettes doivent être lavées et séchées
- 2.4 Les serviettes doivent être lavées, séchées et pliées
- 2.5 Les vêtements sales doivent être remplacés par des articles propres une fois par semaine
- 2.6 Toutes les carpettes doivent être remplacées par des carpettes propres une fois par semaine
- 2.7 Les articles endommagés doivent être remplacés une fois par semaine

### 3. Stocks

Vous trouverez les quantités initiales requises ci-après. Agriculture et Agroalimentaire Canada peut changer ces quantités en fonction de ses besoins.

- 3.1 Combinaisons  
Les combinaisons doivent être bleues (bleu industriel standard) et 100 % coton.
  - a) 114 combinaisons
  - b) Cinq (5) combinaisons de haute visibilité
  - c) Cinq (5) combinaisons de haute visibilité ignifuges
- 3.2 Uniformes
  - a) Quatre (4) paires de pantalons Carhartt ou l'équivalent
  - b) Cinq (5) chemises de travail Carhartt ou l'équivalent
- 3.3 Sarraus  
Les sarraus doivent être blancs, munis de trois boutons et de trois poches et être faits d'un mélange de coton et de polyester.
  - a) 10 extra petits
  - b) 30 petits
  - c) 50 moyens
  - d) 30 grands
  - e) 30 extra grands
- 3.4 Carpettes
  - a) une (1) carpette de 5 pi x 10 pi
  - b) Deux (2) carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur
  - c) Deux (2) carpettes de 4 pi x 6 pi
  - d) Une (1) carpette de 3 pi x 5 pi

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le ramassage et la livraison doivent avoir lieu au moins une fois par semaine. Les heures pour le ramassage et la livraison sont de 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

L'entrepreneur doit fournir des sarraus ou des combinaisons supplémentaires pour les étudiants d'été et les travailleurs temporaires au même prix l'unité. L'entrepreneur doit pouvoir fournir les sarraus ou combinaisons supplémentaires sans frais supplémentaires.

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Les prix sont FAB destination et comprennent tous les droits de douane; les taxes de vente sont en sus. Veuillez noter que les prix de soumission ne feront pas l'objet de rajustements futurs (Partie 4.1.2, Évaluation financière).

### 1. CONTRAT INITIAL

<b>1.1 Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – 31 août 2018, inclusivement</b>					
Article	Description	U de D	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Combinaisons	chaque	114		
2	Combinaisons – grande visibilité	chaque	5		
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	chaque	5		
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	chaque	4		
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	chaque	5		
6	Sarraus de laboratoire – très petits	chaque	10		
7	Sarraus de laboratoire – petits	chaque	30		
8	Sarraus de laboratoire – moyens	chaque	50		
9	Sarraus de laboratoire – grands	chaque	30		
10	Sarraus de laboratoire – très grands	chaque	30		
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	chaque	1		
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	chaque	2		
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	chaque	2		
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	chaque	1		
15	Frais de service	semaine			
<b>Total partiel (1.1)</b>					

<b>1.2 Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 – 31 août 2019, inclusivement</b>					
Article	Description	U de D	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Combinaisons	chaque	114		
2	Combinaisons – grande visibilité	chaque	5		
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	chaque	5		
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	chaque	4		
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	chaque	5		
6	Sarraus de laboratoire – très petits	chaque	10		
7	Sarraus de laboratoire – petits	chaque	30		
8	Sarraus de laboratoire – moyens	chaque	50		
9	Sarraus de laboratoire – grands	chaque	30		
10	Sarraus de laboratoire – très grands	chaque	30		
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	chaque	1		
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	chaque	2		
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	chaque	2		
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	chaque	1		
15	Frais de service	semaine			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

<b>Total partiel (1.2)</b>
----------------------------

<b>1.3 Du 1<sup>er</sup> septembre 2019 – 31 août 2020, inclusivement</b>					
Article	Description	U de D	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Combinaisons	chaque	114		
2	Combinaisons – grande visibilité	chaque	5		
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	chaque	5		
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	chaque	4		
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	chaque	5		
6	Sarraus de laboratoire – très petits	chaque	10		
7	Sarraus de laboratoire – petits	chaque	30		
8	Sarraus de laboratoire – moyens	chaque	50		
9	Sarraus de laboratoire – grands	chaque	30		
10	Sarraus de laboratoire – très grands	chaque	30		
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	chaque	1		
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	chaque	2		
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	chaque	2		
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	chaque	1		
15	Frais de service	semaine			
<b>Total partiel (1.3)</b>					

<b>TOTAL DU CONTRAT INITIAL (1.1 + 1.2 + 1.3)</b>
---

## 2. OPTION – ANNÉE 1

<b>2.1 Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 – 31 août 2021, inclusivement</b>					
Article	Description	U de D	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Combinaisons	chaque	114		
2	Combinaisons – grande visibilité	chaque	5		
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	chaque	5		
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	chaque	4		
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	chaque	5		
6	Sarraus de laboratoire – très petits	chaque	10		
7	Sarraus de laboratoire – petits	chaque	30		
8	Sarraus de laboratoire – moyens	chaque	50		
9	Sarraus de laboratoire – grands	chaque	30		
10	Sarraus de laboratoire – très grands	chaque	30		
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	chaque	1		
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	chaque	2		
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	chaque	2		
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	chaque	1		
15	Frais de service	semaine			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>TOTAL – ANNÉE D'OPTION 1 (2.1)</b>	
---------------------------------------	--

### 3. OPTION – ANNÉE 2

<b>3.1 Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 – 31 août 2022, inclusivement</b>					
Article	Description	U de D	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Combinaisons	chaque	114		
2	Combinaisons – grande visibilité	chaque	5		
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	chaque	5		
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	chaque	4		
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	chaque	5		
6	Sarraus de laboratoire – très petits	chaque	10		
7	Sarraus de laboratoire – petits	chaque	30		
8	Sarraus de laboratoire – moyens	chaque	50		
9	Sarraus de laboratoire – grands	chaque	30		
10	Sarraus de laboratoire – très grands	chaque	30		
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	chaque	1		
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	chaque	2		
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	chaque	2		
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	chaque	1		
15	Frais de service	semaine			
<b>TOTAL – ANNÉE D'OPTION 2 (3.1)</b>					

<b>Frais de remplacement</b>		
Article	Description	Coût (chaque)
1	Combinaisons	
2	Combinaisons – grande visibilité	
3	Combinaisons ignifugées – grande visibilité	
4	Pantalons Carhartt « ou équivalents »	
5	Chemises de travail Carhartt « ou équivalentes »	
6	Sarraus de laboratoire – très petits	
7	Sarraus de laboratoire – petits	
8	Sarraus de laboratoire – moyens	
9	Sarraus de laboratoire – grands	
10	Sarraus de laboratoire – très grands	
11	Carpette de 5 pi x 10 pi	
12	Carpettes gratte-pieds de 4 pi x 5,5 pi pour l'extérieur	
13	Carpettes de 4 pi x 6 pi	
14	Carpette de 3 pi x 5 pi	

Des frais de remplacement ne sont applicables que lorsque des articles sont perdus ou endommagés par des employés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et qu'il est impossible de les réparer. Ils sont aux

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

frais de l'entrepreneur, sans majoration. Aucun frais de remplacement ne s'applique pour des articles de plus de trois ans.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **ANNEXE « C » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01550-180085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01550-180085

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VAN-7-40089

Id de l'acheteur - Buyer ID  
VAN799  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**NOTE TO BIDDERS:** Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS:** Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

---

**Bid Receiving**  
**Public Works & Government Services Canada**  
**219 - 800 BURRARD STREET**  
**VANCOUVER BC V6Z 0B9**

**Solicitation No. : 01550-180085/A**

**Solicitation Closes: August 14, 2017, 2:00 PDT**

---

**Réception des soumissions**  
**Travaux publics et services gouvernementaux Canada**  
**800 rue Burrard, 219**  
**Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

**N° de l'invitation : 01550-180085/A**

**La réception des soumissions prend fin le: 14 août, 2017, 2:00 PDT**

---